



## Critères

Les processus générés par Jeu de Peindre demandent le plus grand sérieux et la plus grande précision dans l'aménagement, le service et les conditions proposés.

Beaucoup de personnes se réfèrent indûment à Arno Stern, à ses découvertes ou à des dénominations telles que « Closlieu », « Jeu de Peindre », « Table-Palette » etc. – que, d'ailleurs, elles n'hésitent pas à proposer alors qu'elles ne correspondent en rien aux critères requis.

Conformément à l'attitude d'Arno Stern, l'**Institut Arno Stern** ne contrôle pas le travail de ceux qui relaient le travail d'Arno Stern. Dans la même logique, il ne recommande en aucun cas leur entreprise.

Face aux nombreuses falsifications, l'Institut Arno Stern et Arno Stern lui-même ont pris la décision de publier une liste de critères permettant à chacun d'apprécier par lui-même l'authenticité de ce qui est proposé – et de faire un choix éclairé.



Ce sigle indique les conditions conformes aux critères du Jeu de Peindre.



Ce sigle indique que la proposition n'est pas en conformité avec les critères du Jeu de Peindre.

Ainsi, vous pouvez vérifier par vous-même le bien-fondé d'une proposition qui se réfère à Arno Stern et/ou annonce faire un travail identique à celui qui se déroule dans le Closlieu.

Il ne suffit pas que « *la plupart* » des points soient conformes aux critères. Il faut qu'ils le soient *tous*. C'est seulement lorsque qu'une proposition est conforme à l'ensemble des critères qu'elle est digne de la confiance nécessaire au Jeu de Peindre.

La liste des critères à prendre en considération est établie selon quatre catégories :

- 1) **La publicité** (la manière de présenter le lieu et l'activité proposée)
- 2) **La formation de la personne qui propose cette activité**
- 3) **L'aménagement** (le lieu, les matériaux ou les outils proposés)
- 4) **L'activité elle-même et la procédure** (le rôle de Servant du Praticien)

Vous pouvez vous faire une première idée sans aller sur place en ne considérant que les données des catégories 1 et 2. Il vous suffit de consulter les informations publiées sur le site ou le prospectus d'une proposition.

S'il s'avère que ces 2 premières catégories sont acceptables, vérifiez sur place si les détails de la 3<sup>ème</sup> catégorie le sont également. Il en va de même, ensuite, pour la 4<sup>ème</sup> catégorie.

# Liste officielle des critères pour le Jeu de peindre

(Dernière mise à jour : juin 2017,)

La seule liste valable est celle qui se trouve à l'adresse [www.arnostern.com/criteres](http://www.arnostern.com/criteres)

## 1) La publicité (prospectus, site internet etc.) présentant la proposition

*Un certain nombre de notions caractérisent d'emblée l'activité proposée. Si vous les trouvez dans la publicité pour un lieu, c'est que celui-ci ne correspond pas aux critères :*



L'appellation « Peinture d'expression » ou « Expression libre », ou « Création libre ».



La mention « selon la méthode (ou le dispositif) Arno Stern » ou « d'après Arno Stern »



L'indication « Art-Thérapie ».



La personne responsable se présente comme « Animatrice » ou « Animateur », ou « Maître », ou comme « Enseignant ou Professeur d'Art »



L'activité est proposée sous forme de cours particuliers. Le Jeu de Peindre ne peut être pratiqué qu'en groupe (de préférence : au minimum avec 5 participants ; en aucun cas, avec plus que 15 participants)

## *Le Jeu de Peindre*

*Le Jeu de Peindre ne peut être pratiqué que régulièrement et durablement (une fois par semaine et, au moins, durant une année) car il suscite un processus qu'il ne faut pas interrompre. Une première séance n'est absolument pas caractéristique du Jeu de Peindre et ne peut en aucun cas en donner un aperçu. C'est pourquoi l'inscription doit se faire d'emblée pour toute une année. Toute autre proposition est contreproductive et peut s'avérer néfaste.*



Des séances d'essai, des stages, weekends ou des propositions de sessions de courte durée sont proposés.



L'inscription au Jeu de Peindre est faite pour une année, après un entretien préalable qui en précise la spécificité et les conditions.

### *Groupes d'âges*

*Le Jeu de Peindre ne connaît pas de critères d'âges, ni de groupes spécifiques selon l'âge des personnes.*



Si, dans la proposition, est indiqué : « pour enfants et adultes » et si les tarifs varient selon l'âge. Si sont proposés des horaires selon l'âge (groupes pour enfants, groupes pour adultes).



La seule exception concerne les très jeunes enfants (en dessous de 5 ans) qui ne peuvent se concentrer pendant 90 minutes. La durée de leur séance étant réduite, le coût tient compte de cette diminution.

### *D'autres détails caractéristiques*

*Le plus souvent, sur les images du lieu, se voient des enfants en train de peindre. Regardez si les feuilles sont installées à la bonne hauteur :*



Le milieu de la feuille doit correspondre à la hauteur de l'axe des yeux. Si elles sont installées trop bas, l'enfant se tient mal, il est vouté.



La personne propose, outre le Jeu de Peindre même, des cours d'initiation « selon Arno Stern »



La personne peint elle-même pendant la séance du Jeu de Peindre.

## 2) La formation de Servant du Jeu de Peindre

*Pour pouvoir assumer la responsabilité de Servant du Jeu de Peindre, la personne doit non seulement être formée à tous les aspects de la pratique, mais également connaître la nature de la trace qui naît par ce jeu, afin de n'en être jamais étonnée, afin de ne jamais la considérer comme une œuvre ; elle doit être libre de préjugés, ne jamais penser que la trace contient un message qu'il est possible de décrypter. Elle ne doit en aucun cas se retrouver dans une situation qui la dépasse, car sinon la personne qui peint (et sa trace) sont en danger. La Trace produite dans le Closlieu appartient à un code universel scientifiquement étayé qui ne supporte aucune improvisation de la part de la personne qui propose l'activité. Ce code, explorée dans le cadre de ses travaux par Arno Stern, s'appelle la Formulation. Ces connaissances essentielles pour l'exercice du métier de Servant du Jeu de Peindre ne peuvent s'acquérir que lors des formations dispensées par Arno Stern, dans la configuration originale.*



Formation de 10 jours à l'Institut Arno Stern, à Paris, à partir de 2015. Chez Arno Stern, à Paris à partir de 2001, dans les deux cas garantie par une attestation signée de la main d'Arno Stern.



Toute autre formation, même proposée par des personnes ayant été initiées par Arno Stern au Jeu de Peindre, est inacceptable.

## 3) L'aménagement (le lieu, les ustensiles et matériaux)

### *L'espace*

*Le lieu aménagé pour le Jeu de Peindre, avec ses quatre murs colorés caractéristiques, est un espace de quiétude et de concentration. Il est un rempart contre les trépidations et l'instabilité du cadre de la vie quotidienne. Rien n'y pénètre de l'extérieur qui risquerait de troubler la personne. Cet espace est doté d'un éclairage en tubes fluor écologique posés au plafond, donnant toujours la même lumière, totalement indépendante des conditions météorologiques extérieures. C'est ce qui explique pourquoi le lieu doit être totalement fermé.*



Si le lieu n'est pas totalement abrité et qu'il possède des fenêtres ou d'autres ouvertures laissant pénétrer la lumière du jour.



Les traces colorées sur les parois ne sont pas uniquement horizontales ou verticales, ou si l'on y trouve des barbouillages ou des graffiti.



L'espace pour le Jeu de Peindre doit être au minimum 5 x 3m, au maximum 6 x 6m. S'il est trop vaste, la distance entre la Table-Palette et la feuille sur le mur est trop grande, et le va et vient pour tremper et peindre devient une opération fatigante. Sa hauteur idéale est voisine de 3m (2,5m au minimum) permettant de réaliser des tableaux de grande taille.



L'éclairage Fluor-Lumière du jour, en tubes placés au plafond à env. 1m de distance des murs, et non des projecteurs ou lampes produisant des ombres.



Les parois sont tapissées de panneaux d'Isorel mou sur toute leur hauteur et recouvertes de papier kraft. Les feuilles y sont fixées avec des punaises en métal.



Si le papier qui tapisse les parois est blanc, on n'identifie pas l'envergure de la feuille sur laquelle l'enfant va peindre.

### *L'aménagement – le mobilier*

*Au centre de l'espace se trouve la Table-Palette, sur un mur est un petit rayonnage pour les godets de mélanges. Un casier facile d'accès présente les feuilles pour la peinture. Le Jeu de Peindre exige un certain nombre de tabourets, échelles, coussins etc.*

*La personne Servant du Jeu de Peindre possède un couteau à lame non tranchante, avec lequel elle déplace les punaises, sort la peinture des pots et confectionne les mélanges de couleurs à la demande.*



La Table-Palette est au centre de l'espace. Elle comporte 18 couleurs. Le plateau offre un alignement de godets auxquels font face des gobelets d'eau et que flanquent des porte-pinceaux, légèrement surélevés par rapport au plateau et ayant une rainure pour 2 petits et 1 gros pinceaux par couleur. La réserve de pots de peinture se trouve dans un compartiment entre les pieds de la Table-Palette et leur poids contribue à sa stabilité. Aux deux extrémités de la Table-Palette, à l'extérieur des deux pieds, sont aménagés deux petits supports : l'un pour la bouteille, l'autre pour la boîte à punaises.



La Table-Palette n'est pas nette, elle est barbouillée, désorganisée.



Des couleurs supplémentaires OR et ARGENT sont proposées.



Les couleurs sont d'excellente qualité (les gouaches Arno Stern sont produites pour le Jeu de Peindre ; elles sont exemptes de composants nocifs). Les pinceaux sont de très bonne qualité : non des brosses en soie dure. La longueur du manche ne dépasse pas la largeur du plateau de la Table-Palette.



Des feuilles autres que blanches sont proposées.



Les blouses que portent les enfants sont décorées d'images.

#### 4) Les conditions essentielles et, notamment, le rôle du Servant

*Les personnes réunies pour le Jeu de Peindre parlent, mais ne commentent jamais ce qu'elles peignent, ni ce que peignent les autres.*



Si durant ou après la séance, quelqu'un (un enfant ou le Servant du Jeu de Peindre) parle de la trace produite ou en train de se produire.

*Un jeu n'a pas pour but de réaliser un produit. C'est l'acte seul qui est valorisé. Nul ne contemple la trace. Dans le Closlieu ne sont pas réalisées des œuvres. Il est exclu qu'une personne emporte son tableau ou qu'elle la photographie. S'il en était autrement, la trace deviendrait une œuvre au détriment de la Formulation.*



Les tableaux sont donnés à emporter, même au bout d'une certaine période, ou lorsque la personne cesse de venir au Jeu de Peindre.



Les tableaux sont exposés.



L'espace proposé pour le Jeu de Peindre comporte un fond sonore (musique) ou des incitations sont proposées pour encourager à s'exprimer (télévision, Mandalas... narration d'histoires...)

*Le Jeu de Peindre est un va-et-vient entre ce qui est individuel et ce qui est collectif :*



Chaque personne dispose de sa feuille



Plusieurs personnes se partagent une feuille et/ou produisent un tableau collectif



D'autres ustensiles sont proposés (couteau à palette, rouleau, éponge...)



Une personne applique sa main pour produire une empreinte, ou peint avec toute la main trempée dans la couleur, ou même avec les deux mains.



La peinture est giclée, ou le pinceau écrasé sur la feuille pour produire des coulées.

*La direction horizontale ou verticale de la feuille est significative et doit être déterminée par la personne elle-même ; elle la présente elle-même sur le mur.*



Le Servant du Jeu de Peindre apporte la feuille à la place de la personne qui va l'utiliser, et la fixe, en imposant ainsi la direction.



La seule « correction » incombant au Servant du Jeu de Peindre consiste à la fixer à bonne hauteur et en laissant un espace de env. 2cm par rapport à la feuille d'une autre personne. C'est la raison pour laquelle c'est le Servant qui met les punaises du haut.